

dépréciation consenties aux sociétés, y compris les puissantes sociétés pétrolières et minières. Je me permettrai de donner un exemple de placements mal inspirés en appelant l'attention du ministre et de la Chambre sur le tableau VIII, page 8 de l'Appendice à l'exposé budgétaire. On y constate que la construction de nouvelles habitations a augmenté de 37.9 p. 100 en 1947, en regard de l'année précédente, alors que les autres genres de construction ont augmenté de 59.3 p. 100, les achats de nouveaux outillages et machineries de 60.9 p. 100, les inventaires, ou marchandises réservées pour la vente, de 101.6 p. 100. L'habitation qui, je le répète, devrait passer en premier lieu, figure au bas du tableau présenté par le ministre.

Mon temps de parole n'est pas illimité, comme celui de l'honorable député de Muskoka-Ontario. Je ne veux pas, non plus, abuser de la bienveillance de la Chambre. Certains autres aspects du budget méritent cependant qu'on s'y arrête. On projette de consentir un nouvel abattement de \$500 aux personnes de plus de 65 ans. Il est difficile de voir quelque logique dans une pareille mesure, même si nous l'accueillons avec joie parce qu'elle profitera à quelques vieillards qui ont besoin d'un meilleur revenu. N'oublions pas cependant que la plupart de nos vieillards de plus de 65 ans n'en retireront aucun avantage. En réalité, les deux cinquièmes de ceux de 70 ans et plus touchent actuellement la pension de vieillesse, de sorte que leur revenu, loin d'être de \$1,500, est inférieur à \$750, et même à \$600 par année. Le meilleur moyen d'aider les vieillards de 65 ou 70 ans serait d'abolir l'évaluation des ressources, de majorer la pension à \$50 par mois et d'abaisser l'âge d'admissibilité au moins à 65 ans pour commencer, en conformité du programme soumis dans les propositions fédérales aux provinces. Nous ne devons pas oublier qu'en grossissant l'abattement de \$500, on avantage surtout les catégories à fort revenu, puisqu'on hausse simplement le minimum et soulage les gens d'autant. Ce ne sont donc pas les nécessiteux mais les plus favorisés qui en bénéficieront le plus.

Je doute fort que les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans aient besoin d'un dégrèvement de \$500 autant que les jeunes gens qui se construisent une maison, se lancent dans les affaires ou élèvent une famille. L'action du Gouvernement ne fait que renforcer notre demande d'un abattement supplémentaire d'au moins \$500 à l'égard des célibataires et de \$1,000 à l'égard des personnes mariées. Si nous voulons accorder de nouveaux dégrèvements applicables à l'égard de l'impôt sur

le revenu, nous pourrions songer, par exemple, à adapter à nos besoins le plan proposé en Angleterre, en 1945 je crois, selon lequel un cultivateur peut bénéficier d'un abattement additionnel de \$1,000 à condition qu'il emploie cette somme à améliorer sa terre. L'esprit de ces concessions ressemble un peu à celui qui animait cet après-midi l'honorable représentant de Muskoka-Ontario; toutefois, il l'a appliqué d'une manière quelque peu différente de celle dont je me servirai à l'instant.

Nous pourrions par exemple accorder une exemption à un cultivateur, à un propriétaire de maison ou à un constructeur,—c'est-à-dire à quiconque habitera la maison, quand elle sera construite,—jusqu'à concurrence de \$1,000 par année, ou moins, en fixant le maximum à \$10,000, mettons, somme qu'on répartirait sur une période de dix ou quinze ans. De nos jours nous n'encourageons pas les gens à devenir propriétaires de biens personnels sur lesquels ils pourraient compter eux et leurs familles pour tirer leur subsistance ou se créer un foyer convenable.

Aucun parti au pays, aucun parti à la Chambre des communes, ne prise plus hautement que le nôtre le droit de posséder et de jouir de biens personnels. En réalité, nous reprochons surtout au régime financier actuel d'empêcher le grand nombre de nos gens de posséder leurs propres maisons, biens personnels dont eux et leurs familles pourraient jouir. C'est parce que le grand régime capitaliste actuel s'inspire de ce principe qu'il en est résulté ce qu'on appelle parfois le prolétariat. Si l'honorable représentant de Muskoka-Ontario l'a condamné et si je le condamne moi-même,—et s'il y a lutte entre les classes dans plusieurs parties de l'univers,—c'est parce que ce régime prive l'individu du droit de posséder le terrain ou les biens dont dépendent son bonheur et sa subsistance, ainsi que ceux de sa famille.

Ceux d'entre nous qui sont au courant de l'avènement du régime industriel, de l'essor du capitalisme, en Grande-Bretagne depuis 1750 savent qu'on n'a pas cessé d'exproprier les travailleurs de Grande-Bretagne de la terre commune et des autres aménagements qui leur appartenaient depuis des siècles, après s'être délivrés du vieux régime féodal.

Nous sommes donc d'avis qu'on devrait chercher à distribuer plus largement cette propriété; c'est un des buts que poursuit le mouvement que nous représentons en cette enceinte.

M. KUHL: Que dire de l'entreprise privée?

M. COLDWELL: L'entreprise privée? Quand elle n'exploite pas les gens, quand elle traite convenablement les travailleurs et